



**PROCÈS-VERBAL DE LA
289^e RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL
tenue le jeudi 29 janvier 2015 à 12 h
Local 4215, pavillon Albert-Tessier**

Présences-Absences

Départements	Délégué(e)s	Présent	Absent
Anatomie	<i>Detlev Grabs</i>	P	
Biologie médicale	<i>Monique Cadrin</i>	P	
Chimie, biochimie et physique	<i>François Brouillette</i>		A
Chimie, biochimie et physique	<i>René Lesage</i>	P	
Chiropratique	<i>Ramla Djamel</i>	P	
Chiropratique	<i>Marcel Veilleux</i>	P	
Ergothérapie	<i>Pierre-Yves Thériault</i>	P	
Études en loisir, culture et tourisme	<i>Romain Roult</i>	P	
Génie chimique	<i>James Agbébavi</i>	P	
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon		A
Génie industriel	<i>François Gauthier</i>	P	
Génie mécanique	<i>Lotfi Toubal</i>	P	
Langues modernes et traduction	<i>Maureen-Claude Laperrière</i>		A
Lettres et communication sociale	<i>Johanne Prud'homme</i>	P	
Mathématiques et informatique	Mhamed Mesfioui	P	
Mathématiques et informatique	<i>Alain Goupil</i>		A*
Orthophonie	<i>Marie-Ève Caty</i>		A
Philosophie et des arts	<i>Jean-Paul Martel</i>		A
Philosophie et des arts	<i>Marie-Josée Plouffe</i>	P	
Psychoéducation	Tristan Milot		A*
Psychoéducation	<i>Lyne Douville</i>	P	
Psychologie	<i>Emmanuel Habimana</i>		A
Psychologie	<i>Michael Cantinotti</i>		A
Sciences comptables	<i>Daphné Drouin</i>		A*
Sciences comptables	<i>Mireille Dubé</i>		A
Sciences de l'activité physique	<i>Sacha Rose Stoloff</i>	P	
Sciences de l'activité physique	<i>Charles Tétreau</i>		A
Sciences de l'éducation	<i>Sylvie Ouellet</i>	P	
Sciences de l'éducation	<i>Priscilla Boyer</i>		A
Sciences de la gestion	<i>Foued Chihi</i>	P	
Sciences de la gestion	<i>Jocelyn Perreault</i>	P	
Sciences de l'environnement	Raphaël Proulx		A
Sciences humaines	Marise Bachand	P	
Sciences humaines	Thierry Nootens		A
Sciences infirmières	Liette St-Pierre	P	
Sciences infirmières	Éric Ahern		A
Comité exécutif	Officiers	Présent	Absent
Alain Chalifour	VPRT	P	
Yvan Leroux	VPAS	P	
Ismaïl Biskri	VPAU	P	
Diane Saint-Laurent	VPSC		A*
Sylvain Beaudry	Trésorier		A*
Ghyslain Parent	Secrétaire	P	

*Ces personnes ont informé le secrétariat de leur absence.

Le professeur Ghyslain Parent anime la rencontre et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS-289-29-01-15-01 Mot de bienvenue du président intérimaire

Le VPRT et président intérimaire souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie de leur présence.

CS-289-29-01-15-02 Vérification du quorum

Le VPRT et président intérimaire déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégués syndicaux prévu à l'article 37 des statuts du SPPUQTR est atteint.

Il signale que l'avis de convocation a été expédié dans les délais prescrits.

CS-289-29-01-15-03 Adoption de l'ordre du jour

L'animateur présente le projet d'ordre du jour et invite les délégués, si nécessaire, à ajouter des points à affaires nouvelles.

1. Mot de bienvenue du VPRT et président intérimaire
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Visite du doyen de la recherche et de la création (12 h 30)
5. Rapport sur les dossiers du CRT
6. Élection d'un professeur au comité des distinctions honorifiques de l'UQTR
7. Révision de la règle 9 régissant les communications du Syndicat
8. Résolution d'appui au Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives de l'UQ (CIRRAC)
9. Programme supplémentaire de retraite pour les cadres supérieurs du réseau de l'UQ
10. **Tribune des délégués et des déléguées**
11. Adoption du procès-verbal de la 288^e réunion du conseil syndical
12. Suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical
13. Information et dépôt de documents :
 - 13.1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif : 506^e et 507^e réunions
 - 13.2. Dépôt de l'agenda syndical des prochains mois
 - 13.3. Rapport sur les dossiers de la FQPPU
14. Affaires nouvelles
15. Date de la prochaine rencontre 27 février 2015
16. Levée de l'assemblée

Le professeur René Lesage, délégué du Département de chimie, biochimie et physique, appuyé par le professeur Mhamed Mesfioui, délégué du Département de mathématiques et informatique, propose de placer le rapport du CRT après la visite du Doyen. La proposition d'amendement est acceptée à l'unanimité.

Sur motion dûment proposée par le comité exécutif et appuyée par la professeure Sylvie Ouellet, déléguée du Département des sciences de l'éducation, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 289^e réunion du conseil syndical tel qu'amendé.

CS-289-29-01-15-04 Visite du doyen de la recherche et de la création

L'animateur invite le VPRT et président intérimaire à présenter M. Sébastien Charles, doyen de la recherche et de la création de l'UQTR.

Le Doyen remercie le Syndicat de lui donner l'occasion de s'adresser aux délégués syndicaux.

M. Charles souhaiterait présenter la gestion de la recherche dans son décanat et les orientations du nouveau plan stratégique de la recherche qui accompagnera le plan de développement stratégique de l'UQTR 2015-2020.

Il précise qu'actuellement l'UQTR dépense annuellement environ 4 M\$ par année pour le développement de la recherche incluant les dégagements et les fonds de démarrage prévus à la convention collective des professeurs.

Le Doyen fait l'inventaire des outils mis à la disposition des professeurs pour le développement et le financement de leur recherche. Il précise le rôle de la nouvelle sous-commission de la recherche et la Table d'échange des unités de recherche (TEUR).

Il termine en répondant aux questions des délégués qu'il invite d'ailleurs à communiquer avec lui pour des compléments de réponse.

CS-289-29-01-15-05 Rapport sur les dossiers du CRT

Le professeur René Lesage, délégué du Département de chimie, biochimie et physique, souhaite faire le point sur la convocation que les délégués ont reçue de la part du professeur Adel Antippa du Département de chimie, biochimie et physique et sur le cheminement de son grief. Il tient à préciser que malgré les écrits de ce dernier, il n'était pas au courant de la démarche entreprise par ce dernier.

Le VPRT et président intérimaire rappelle que la convocation des délégués à une réunion spéciale (16 janvier) ne respectait pas les statuts du Syndicat. Le secrétariat syndical a alors invité les délégués à ne pas se rendre à la réunion. Les statuts du Syndicat prévoient qu'une demande de réunion extraordinaire du conseil syndical doit être adressée au comité exécutif par au moins cinq délégués en précisant l'objet de la rencontre. Le comité exécutif dispose alors d'un délai de trois jours ouvrables pour convoquer la réunion qui doit se tenir moins de cinq jours ouvrables après l'avis de convocation. La réunion spéciale du conseil syndical se déroulera alors selon les règles habituelles.

Le VPRT et président intérimaire rappelle le cheminement du grief du professeur Antippa qui porte sur un avis disciplinaire qu'il a reçu de la Direction de l'UQTR. Afin de s'assurer du bon cheminement du grief, le CRT et son procureur ont demandé au professeur Antippa de fournir une version écrite des faits reliés à la mesure disciplinaire. Me Richard Mcmanus avait fixé au 16 janvier la date limite pour obtenir cette version puisqu'il y avait une audience d'arbitrage prévue pour le 17 février.

Le professeur Antippa a déposé une plainte formelle contre Me Mcmanus au Barreau du Québec pour son comportement dans le cheminement de ce grief. Le CRT a donc été obligé d'annuler l'arbitrage du 17 février et de trouver un nouveau procureur. Cette démarche aura bien sûr des conséquences sur le cheminement du grief.

Le professeur Lesage considère qu'il était peut-être abusif de la part du procureur syndical d'exiger du professeur une version écrite des faits reliés à la mesure disciplinaire puisque ces faits avaient déjà été évoqués lors d'une rencontre avec les représentants de la Direction et du Syndicat.

Le professeur François Gauthier, délégué du Département de génie industriel, s'informe des répercussions possibles pour les délégués des menaces de poursuites du professeur Antippa. Le VPRT et président intérimaire assure les délégués que le Syndicat assurerait la défense des délégués dans une telle situation.

La professeure Liette St-Pierre, déléguée du Département des sciences infirmières, considère qu'il est peut-être difficile de discuter des détails du cheminement d'un grief au conseil syndical. Il est de la responsabilité du comité des relations de travail et du comité exécutif de s'assurer d'un suivi adéquat et elle suggère de clore la discussion sur cette question.

Le professeur René Lesage, délégué du Département de chimie, biochimie et physique, souhaite informer le conseil syndical des conclusions d'un arbitre du travail qui lui a accordé un dédommagement de 40 000 \$ concernant une plainte de harcèlement psychologique qu'il avait déposée en mars 2005. De plus, l'arbitre a condamné l'UQTR à verser un dommage punitif de 10 000 \$ pour le rôle que certains gestionnaires ont joué dans le harcèlement constaté.

Le VPRT et président intérimaire poursuit son rapport en précisant le cheminement des griefs et des arbitrages depuis la dernière réunion du conseil syndical. Il précise que la conseillère aux relations de travail est toujours absente et qu'elle doit rencontrer son médecin le 23 février prochain. Aucun retour au travail n'est prévu avant cette date.

CS-289-29-01-15-06 Élection d'un professeur au comité des distinctions honorifiques de l'UQTR

L'animateur indique qu'à la suite de la démission de la professeure Lyne Cloutier qui représentait les professeurs au comité de remise des distinctions honorifiques, le Syndicat a fait des appels de candidatures les 20 et 27 janvier dernier.

Il mentionne que pour siéger au comité des distinctions honorifiques de l'UQTR, il faut que le professeur siège ou ait déjà siégé à la commission des études ou au conseil d'administration.

Comme le secrétariat n'a reçu aucune candidature pour ce poste, il s'informe s'il n'y aurait pas un délégué syndical intéressé.

Après avoir constaté qu'il n'y avait aucun délégué d'intéressé, l'animateur mentionne que le comité exécutif sera saisi de la question lors de sa prochaine réunion.

CS-289-29-01-15-07 Révision de la règle 9 régissant les communications du Syndicat

L'animateur invite le conseiller aux affaires universitaires à faire le point sur la question.

Le conseiller rappelle que le comité exécutif a inscrit à son plan d'action 2015-2016 de compléter la révision des règles de fonctionnement et des statuts du Syndicat.

Le comité exécutif propose quelques amendements mineurs à la règle 9 sur la gestion des communications du Syndicat adopté en 2000 et dont les dernières modifications datent de 2006. Il s'agit surtout d'amendements reliés à la rédaction, à l'ajout d'une référence à la règle 15 sur la gestion des consultations électroniques et sur la définition de partenaire.

Après discussions, les délégués adoptent la résolution suivante :
CONSIDÉRANT l'article 32.6 des statuts du Syndicat;
CONSIDÉRANT la nécessité d'amender la règle 9 régissant les communications;
CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif appuyé par le professeur Pierre-Yves Thériault, délégué du Département d'ergothérapie, il est résolu d'amender la Règle 9 régissant la gestion des dépenses imprévues au budget initial selon le document annexé à la présente résolution.

CS-289-29-01-15-08 Résolution d'appui au Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives de l'UQ (CIRRAC)

L'animateur rappelle les négociations menées depuis plusieurs mois par la Table réseau de négociations et les représentants de l'UQ sur la possibilité de réintroduire l'indexation automatique des rentes de retraite du régime de retraite de l'UQ (RRUQ).

L'employeur se refuse toujours à reconnaître à sa juste valeur les concessions proposées par les négociateurs syndicaux pour financer l'indexation.

Considérant l'annonce d'un projet de loi du gouvernement sur les régimes de retraite des universités l'employeur refuse de discuter de la question. Le Cartel intersyndical des régimes de retraites et d'assurances collectives de l'UQ (CIRRAC) demande donc aux syndicats membres de voter une résolution appuyant les efforts de la Table de négociation.

Après discussion, les délégués adoptent la résolution suivante :

ATTENDU que l'introduction de l'indexation conditionnelle à compter de 2005, en même temps que le maintien du financement de la pleine indexation, avaient pour seuls objectifs de réduire les risques et de stabiliser le niveau de cotisations;

ATTENDU le paragraphe 23.2 du règlement du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) qui stipule expressément que le calcul de la cotisation normale doit présumer l'indexation de toute rente;

ATTENDU le grief déposé par le SPUQ et par tous les syndicats de tous les établissements du réseau de l'Université du Québec quant au non-respect du principe de parité à la suite du refus de l'employeur de financer le versement de la pleine indexation et l'audition de ce grief devant Me François Hamelin prévue les 14, 15 et 30 octobre 2015;

ATTENDU la reconnaissance de l'effort employé dans les quatre scénarios de réduction des prestations retenus par le Groupe de travail sur le financement et la pérennité du régime dont le rapport a été déposé au comité de retraite le 6 juin 2013 et à la Table réseau de négociation du régime de retraite et des assurances collectives le 4 juillet 2013;

ATTENDU la reconnaissance explicite de l'effort employé dans les propositions patronales de décembre 2013 et d'avril 2014;

ATTENDU le refus inexplicé de la partie patronale exprimé lors de la dernière rencontre de la Table réseau de négociation (18 novembre 2014) de reconnaître le principe même de l'effort employé;

ATTENDU l'emprise des représentants des employeurs au comité de retraite, lesquels sont tous membres de la Commission de l'administration et des ressources humaines (CARH) qui est l'instance de l'Université du Québec chargée de définir les mandats de la partie patronale à la Table réseau de négociation.

Il est résolu, à la suite d'une recommandation du comité exécutif, appuyée par le professeur René Lesage, délégué du Département de chimie, biochimie et physique, que le Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) :

RAPPELLE que les syndicats n'ont jamais renoncé au versement d'une rente pleinement indexée;

DÉCLARE que le fait de calculer le coût du service courant sur la base d'une rente non indexée contrevient aux dispositions du RRUQ;

AFFIRME que dans un régime à coûts partagés, comme celui du RRUQ, l'effort employé doit être reconnu à sa juste valeur;

EXIGE que la valeur de l'indexation conditionnelle soit prise en compte dans le calcul de l'effort employé;

CONDAMNE la récente volte-face de la partie patronale à la Table réseau de négociation et son refus de reconnaître l'effort employé;

EXIGE de la Direction de l'UQTR qu'elle se dissocie ouvertement de la position patronale dictée par la CARH et qu'elle favorise l'adoption de mesures visant à assurer la pérennité du régime de retraite.

CS-289-29-01-15-09 Programme supplémentaire de retraite pour les cadres supérieurs du réseau de l'UQ

L'animateur invite le conseiller aux affaires universitaires à présenter le point.

Le conseiller rappelle que le programme a été implanté en 2006 par l'Assemblée des gouverneurs, où siège l'ensemble des recteurs, permettant aux cadres supérieurs de recevoir, aux frais des constituantes, des rentes de retraites dépassant les limites fiscales. Les sommes nécessaires pour financer le programme sont puisées dans les budgets d'enseignement et de recherche. Au 31 décembre 2010, le PSR enregistrait un déficit actuariel de plus de 6 M\$. La cotisation annuelle de l'UQTR s'élève à environ 100 000 \$.

L'animateur introduit un projet de résolution émanant du comité exécutif :

CONSIDÉRANT le régime de retraite de l'UQ;

CONSIDÉRANT le programme supplémentaire de retraite des cadres supérieurs de l'UQ implanté en 2006;

CONSIDÉRANT le déficit actuariel de plus de 6,3 M\$ du programme;

CONSIDÉRANT que les constituantes de l'UQ assument entièrement le financement du programme à partir de sommes dédiées à l'enseignement et à la recherche;

CONSIDÉRANT les compressions actuelles et annoncées par le gouvernement du Québec dans le financement des universités;

CONSIDÉRANT que les cotisations versées au PSR proviennent des sommes dédiées à l'enseignement et à la recherche;

CONSIDÉRANT l'avis du comité exécutif du Syndicat;

Sur motion proposée par le comité exécutif appuyée par le professeur René Lesage, délégué du Département de chimie, biochimie et physique, il est résolu :

Que le Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) demande à la présidente de l'UQ, Mme Sylvie Beauchamp, de mettre fin au programme supplémentaire de retraite des cadres supérieurs de l'UQ **et d'expédier une copie de la résolution au ministère de l'Enseignement supérieur, de la**

Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) et au Conseil du trésor du gouvernement du Québec.

Après discussion, les délégués conviennent d'ajouter à la résolution un considérant faisant allusion au fait que les cotisations des constituantes à ce programme proviennent des budgets dédiés à l'enseignement et à la recherche et de demander au comité exécutif de faire parvenir une copie de la résolution au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et au Conseil du trésor du gouvernement du Québec.

Constatant la fin des échanges sur le projet de résolution, l'animateur déclare la résolution adoptée à l'unanimité.

CS-289-29-01-15-10 Tribune des délégués et des déléguées

L'animateur invite les délégués à faire part des questions soulevées par leurs collègues ou à signaler les événements qui ont marqué le développement de leur département au cours des derniers mois.

Les délégués abordent les points suivants :

- Les difficultés administratives rencontrées par les professeurs avec les services des finances et de l'approvisionnement pour se procurer des équipements informatiques ou se faire rembourser des dépenses. Le VPAU signale que le Syndicat s'apprête à réaliser un sondage auprès des professeurs sur ces services.
- L'incongruité de la Direction de l'UQTR de permettre l'inscription d'étudiants au programme de chimie avec profil en criminalistique alors que ces programmes ne sont pas encore accrédités par le ministère.
- La politique de l'UQTR sur la disposition des équipements informatiques appartenant à l'institution, mais payés par l'annexe C ou les fonds de recherche des professeurs. On signale que les revenus de la vente sont partagés entre l'université et le professeur en proportion des % versés à l'achat dudit équipement.

CS-289-29-01-15-11 Adoption du procès-verbal de la 288^e réunion du conseil syndical

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la 288^e réunion du conseil syndical tenue le 27 novembre 2014, les délégués suggèrent quelques corrections et confirment la conformité.

Sur motion dûment proposée par le professeur Jocelyn Perreault, délégué du Département des sciences de la gestion, appuyé par la professeure Lyne Douville, déléguée du Département de psychoéducation, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 288^e réunion du conseil syndical du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tenue le 27 novembre 2014.

CS-289-29-01-15-12 Suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical

L'animateur attire l'attention des délégués sur la liste acheminée préalablement à la rencontre et invite les délégués qui le désirent à adresser leurs questions aux officiers concernés.

CS-289-29-01-15-13 Information et dépôt de documents

11.1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif : 506^e et 507^e réunions

L'animateur attire l'attention des membres sur les procès-verbaux des 506^e et 507^e réunions du comité exécutif tenues respectivement le 20 novembre et le 4 décembre 2014.

Il invite les délégués qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux officiers du comité exécutif.

11.2. Dépôt de l'agenda syndical des prochains mois

L'animateur invite les délégués à prendre note des éléments de l'agenda syndical des prochains mois.

11.3. Rapport sur les dossiers de la FQPPU

Le VPRT et président intérimaire précise que la Fédération a fait plusieurs interventions publiques pour dénoncer les compressions du gouvernement dans le financement des universités.

Il signale également que plusieurs membres du comité exécutif de la Fédération ont annoncé qu'ils ne sollicitaient pas, c'est le cas du président Max Roy, de renouvellement de mandat.

CS-289-29-01-15-14 Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est ajoutée à l'ordre du jour.

CS-289-29-01-15-15 Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine réunion du conseil syndical est fixée au jeudi 27 février 2015.

CS-289-29-01-15-16 Levée de l'assemblée.

La séance est levée à 15 h.

Le VPRT et président intérimaire

L'animateur

Alain Chalifour

Ghyslain Parent